



Procès-Verbal

Commission Régionale de Prévention, Médiation et Sécurité

Réunion du 20 Octobre 2022

Président(e)s : Lilian JURY

Présent(e)s :

Sur le Site de Lyon : Pierre LONGERE, Luc ROUX, Gilles ROMEU

Sur le Site de Cournon : André CHAMPEIL, Michel PINEL

En visio : Christian PERISSIN

Excusé(e)s : Denis ALLARD, Mehdi GANA, Franck AGACI

Assiste : Pascal PARENT

En préambule de la réunion, Lilian JURY et Pascal PARENT rappellent les contours de la Commission PMS, ses compétences ainsi que l'objet de cette Commission.

Le Président Lilian JURY souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres que sont M. Luc ROUX et M. Christian PERISSIN.

Un tour d'horizon des commissions qui composent la PMS est effectué par chaque responsable.

- Commission Délégation, Médiation : M. Pierre LONGERE.

Notre Ligue peut compter sur un effectif de 70 délégués. Il faut noter l'arrivée de 7 nouveaux dans la fonction.

Le corps des médiateurs remplit pleinement sa mission. Il faudra s'interroger sur son évolution (statu quo, solliciter d'autres médiateurs, ...)

- Commission Sécurité : M. Gilles ROMEU.

La Commission connaît toujours quelques difficultés avec les AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) sur certaines rencontres, plus particulièrement de Coupes.

Une formation des référents sécurité Futsal est programmée, elle devrait permettre aux clubs non en règle avec cette obligation de se mettre en conformité avec leurs obligations. Les référents déjà titulaires de ce module peuvent participer à cette formation.

- Commission Prévention : M. Michel PINEL.

La Commission insiste sur le fait qu'il est nécessaire de saisir les incidents et autres sur l'observatoire des comportements. Deux districts sont en retard, mais une démarche personnalisée sera effectuée auprès de ces derniers.

Dossier 01/2023 : Ain Sud Foot / Thonon Evian Grand Genève FC - Match de National 3 du 4 Juin 2022.

Motif : détérioration de maillots prêtés au club de Thonon Evian Grand Genève FC par le club d'Ain Sud Foot (problème de couleurs).

Après audition de :

- M. Lemonon Jean-Loup d'Ain Sud Foot
- M. Blangis Eric d'Ain Sud Foot
- M. Harmand Sébastien de Thonon Evian Grand Genève FC

La PMS constate effectivement une dégradation des maillots du club d'Ain Sud Foot, mais regrette qu'après un large échange où les deux clubs se rejettent la responsabilité de la situation, aucun accord n'ait été trouvé en séance. Elle classe donc l'affaire.

Cependant la Commission fonde l'espoir qu'un compromis entre les deux clubs puisse voir le jour ultérieurement en dehors de la commission.

ADDITIF du 23 janvier 2023

Après la réunion du Conseil de Ligue du 14/01/2023 et à la demande expresse de ce dernier, la Commission PMS informe les clubs que des lettres de rappel à l'ordre leur seront envoyées (dans un premier temps et avant réflexions sur des sanctions plus importantes) lorsque la Commission est saisie :

- De manquements volontaires ou répétées sur l'obligation pour l'éducateur responsable d'équipe de porter sur le banc un brassard lors de tous les matches des compétitions régionales.
- De l'absence de réponse d'un club à la sollicitation d'un autre club qui souhaite, dans les délais prévus par les règlements, modifier la date ou l'horaire d'un match au mépris de la plus élémentaire courtoisie sportive.
- De l'organisation de rencontres « sauvages » entre des équipes de football d'animation de clubs sous des formats interdits (U9 à 8X8, U13 à 11X11, ...) ou de la participation de ces mêmes équipes à des tournois non homologués et/ou dont le règlement est contraire aux principes du football d'animation.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Pierre LONGERE

Lilian JURY